

# la RECHERCHE à l'Université

10<sup>es</sup> journées scientifiques

## La protection de la forêt. Paradoxes et perspectives

Mardi 26 et Mercredi 27 avril 2016  
Plot COUDON - salle CO.701

Campus de Toulon  
Porte d'Italie



UNIVERSITÉ  
DE TOULON



## La protection de la forêt. Paradoxes et perspectives

Les bois et forêts sont placés en France « sous la protection de la Nation » (art. L. 112-1 C. forestier, issu de la loi du 9 décembre 1789). Il s'agit là d'une volonté ancienne, renouvelée par la consécration plus récente de la fonction écologique de la forêt. En effet, le rôle central que joue la forêt dans la préservation des équilibres naturels est aujourd'hui unanimement admis : protection des ressources en eau, protection du sol, maintien de la salubrité de l'air et lutte contre le réchauffement climatique, conservation de l'habitat naturel et préservation de la diversité biologique.

Pourtant, cette volonté de préservation se combine très tôt avec une volonté d'exploitation, tout aussi fermement exprimée. C'est ainsi qu'au Moyen Âge, la vente de bois a largement été utilisée par les rois et autres seigneurs pour financer les guerres, suscitant en réaction l'adoption de textes qui interdisaient la coupe des jeunes arbres. Pour ce qui est des forêts publiques, le fameux arrêt ONF c/ Abamonte (CE, 28 novembre 1975) confirme une jurisprudence constante qui consacre la prédominance de leur vocation économique sur leurs autres fonctions, qu'elles soient sociale, avec l'accueil du public, ou, aujourd'hui, environnementale. D'où le classement des forêts publiques dans le domaine privé, classement désormais consacré par le Code général de la propriété des personnes publiques (art. L. 2212-1). Et pourtant ce classement est discutable au plan théorique, et peu cohérent au regard du régime protecteur mis en place. L'aliénation des forêts domaniales requiert en effet une autorisation législative.

Cette ambivalence se traduit de façon plus générale dans les objectifs assignés aujourd'hui à la politique forestière : il s'agit de développer la « filière bois », pour la construction et pour la production d'énergie, tout en préservant l'environnement et la biodiversité et en contribuant à la lutte contre le changement climatique. Le paradoxe se retrouve enfin au plan institutionnel, puisque l'Office national des forêts a été institué sous forme d'établissement public à caractère industriel et commercial, tout en se voyant doté d'un statut dérogatoire qui lui permet d'employer des fonctionnaires !

Dans ces conditions, quel est le regard que porte le juriste sur la protection de la forêt ? Les règles juridiques en vigueur sont-elles adaptées aux objectifs contradictoires qu'on leur assigne ? Quelle est leur efficacité réelle ?

Les points de vue croisés entre chercheurs, universitaires, gestionnaires et propriétaires de la forêt, en France et ailleurs dans le monde, devraient fournir des éléments de réponse à ces interrogations essentielles pour l'avenir de notre planète. Et conduire peut-être à des propositions de réforme...

**14h** Ouverture du Colloque par *Monsieur Thierry Di Manno*, Professeur de droit public, Directeur du CDPC Jean-Claude Escarras

Présentation du Colloque par *Madame Marie-Pierre Elie* et *Monsieur Alain Boyer*, Maîtres de conférences en droit public à l'Université de Toulon, Responsables du Master Environnement et gestion du territoire

Introduction par *Madame Odile de David Beauregard-Berthier*, Professeur de droit public, Vice-Présidente de l'Université de Toulon  
La définition juridique de la forêt

### **I. État des lieux**

Président de séance : *Monsieur Renato Balduzzi*, Professeur à l'Université Catholique de Milan, Ancien Ministre, Membre du Conseil Supérieur de la Magistrature

**14h20** Les différents usages de la forêt  
*Monsieur Frédéric Beniamino*, Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directeur Adjoint de la forêt au Département du Var

**14h40** Les enjeux environnementaux  
*Monsieur Yves Lucas*, Professeur, Université de Toulon

**15h** Les grandes étapes de l'histoire de la protection de la forêt  
*Monsieur François Lormant*, Ingénieur de recherches, HDR, Université de Lorraine

**15h20** Pause

### **II. Instruments**

Président de séance *Monsieur Jean Rosset*, Responsable de la conservation des eaux et forêts du Canton de Vaud

**15h30** Forêt publique, forêt privée : l'incidence de la qualité du propriétaire  
*Madame Caroline Chamard- Heim*, Professeur de droit public, Université de Lyon III

**15h50** L'efficacité des documents de planification et des zonages  
*Monsieur Alain Boyer*, Maître de conférences, Université de Toulon

**16h10** Débat avec la salle

- 9h30 La prévention des incendies de forêts  
*Madame Victoria Chiu*, Maître de conférences, Université de Lyon III
- 9h50 L'efficacité des incitations financières  
*Monsieur Julien Vert*, Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts, Chef du service Environnement Forêt de la DDTM
- 10h10 L'exemple d'une collectivité territoriale : le département  
*Monsieur Frédéric Beniamino*, Directeur Adjoint de la forêt au Département du Var, Ingénieur des Ponts des Eaux et des Forêts
- 10h30 Débat avec la salle
- 10h50 Pause

### III. Sanction

Président de séance : *Monsieur Jean Rosset*, Responsable de la Conservation des eaux et forêts du Canton de Vaud

- 11h10 La responsabilité des personnes publiques  
*Monsieur Michel Lagarde*, Maître de conférences, Université de Pau et des Pays de l'Adour
- 11h30 La responsabilité des personnes privées  
*Monsieur Pascal Oudot*, Maître de conférences, Université de Toulon
- 11h50 Débat avec la salle
- 12h30 Buffet déjeunatoire

### IV. Perspectives

Président de séance : *Monsieur Renato Balduzzi*, Professeur, Université Catholique de Milan, Ancien Ministre, Membre du Conseil Supérieur de la Magistrature

- 14h La protection de la forêt en Italie  
*Madame Marie-Pierre Elie*, Maître de conférences, Université de Toulon
- 14h20 La protection de la forêt en Tunisie  
*Madame Leïla Chikhaoui*, Maître de conférences, Université de Tunis

14h50 La protection de la forêt en Suisse  
*Monsieur Jean Rosset*, Responsable de la conservation des eaux et forêt du Canton de Vaud

15h10 Débat avec la salle

15h30 Pause

### **Table ronde : Bilan et propositions**

Sous la Présidence de *Monsieur Michel Lagarde*, Maître de conférences, Université de Pau et des pays de l'Adour

15h50 En présence de représentants du SDIS, de l'ONF, de la DDTM, du CNPF PACA, Direction de l'environnement du Département du Var, du Tribunal Administratif de Toulon, Directeur scientifique de la réserve de la Plaine des Maures, de représentants de l'ASPN PACA

17h30 Fin des travaux



# la RECHERCHE à l'Université



AXE DE RECHERCHE UTLN  
Civilisations et Sociétés  
Euro-Méditerranéennes  
et Comparées

## Comité d'organisation

Odile de David Beauregard-Berthier • [odile.berthier@univ-tln.fr](mailto:odile.berthier@univ-tln.fr)

Alain BOYER • [alain.boyer@univ-tln.fr](mailto:alain.boyer@univ-tln.fr)

Marie-Pierre ELIE • [marie-pierre.elie@univ-tln.fr](mailto:marie-pierre.elie@univ-tln.fr)

